

Nouveaux aménagements rue de la Mairie

Création d'une voie partagée et aménagement de l'accès à l'esplanade Charles de Gaulle.



La rue de la mairie dans sa section la plus ancienne est étroite, en particulier ses trottoirs qui ne permettent pas une circulation piétonne sereine. C'est une voie empruntée par de **nombreux usagers** sous différentes formes : piétons, vélos, cavaliers, voitures,

Pour la sécurité de chacun, il était nécessaire de rappeler le fait qu'il s'agit **d'une voie partagée**, c'est pourquoi un marquage au sol le rappelant a été effectué du côté de l'école et en haut de la Grande rue. Il est accompagné de loin en loin d'un marquage piéton rappelant que la voie est partagée. Aucun élément de la voie n'est réservé aux chevaux, mais il est également rappelé qu'ils peuvent être présents sur la voie. En complément, un passage piéton a été créé au niveau de la Grande rue et de nouveaux panneaux rappelant la **limitation de vitesse à 20 KM/H** ont été posés.

Toujours rue de la Mairie, le bas de l'allée de l'esplanade Charles de Gaulle était fort dégradé avec le temps. L'allée n'était plus accessible en poussette ou pour une personne à mobilité réduite. La réfection de cette allée n'était pas possible principalement en raison de la présence des racines des arbres. L'abattage de cet alignement remarquable n'étant pas envisageable, un nouveau tracé passant par la partie herbeuse a été réalisé permettant de rejoindre l'allée existante dans sa partie plate. Ce nouvel accès complété par la création d'un passage piéton rue de la Mairie permettra à tous de circuler vers le Montrouge et son arrêt de bus en toute sécurité.